SOCIETE JAPRE

Société par Actions Simplifiée au capital de 248.000 euros
Siège social : Rue Gabriel Péri
95870 BEZONS
349 587 444 R.C.S. PONTOISE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 20 MAI 2025

I. - TEXTE DE LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est rappelé que la société a dégagé au 31 décembre 2024 un bénéfice de 96.326 euros.

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- A la réserve statutaire dite « Réserve pour fonds propres » pour.....19.265 euros
- Au compte « Autres Réserves » pour.....26 euros
- A titre de distribution de dividendes pour .....77.035 euros

Il serait donc distribué un dividende de 4,97 euros par action.

Il est proposé de fixer la date de mise en paiement des dividendes à compter du jour de l'Assemblée.

Pour les personnes physiques, la présente distribution de dividendes donnera lieu au paiement à la source d'une taxation globale au taux de 30 % par la société JAPRE sur le montant brut des dividendes. Soit un taux de 12,80 % au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) et un taux de 17,20 % au titre des prélèvements sociaux. Les dividendes seront ensuite soumis, après déclaration, au prélèvement forfaitaire unique au même taux de 12,80 %, sous déduction de l'impôt sur le revenu (PFNL) prélevé à la source.

Ces dividendes pourront également, après déclaration et sur option globale, être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu avec application d'un abattement de 40 % calculé sur la totalité de leur montant et déduction d'une fraction de la contribution sociale généralisée (CSG). Le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80 % sera alors imputable sur l'impôt calculé au barème progressif. S'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

II. - TEXTE DE LA RESOLUTION EFFECTIVEMENT VOTEE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

L'Assemblée Générale constate que les comptes annuels font apparaître un bénéfice de 96.326 euros.

Adoptant la proposition du Président, elle décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- A la réserve statutaire dite « Réserve pour fonds propres » pour.....19.265 euros
- Au compte « Autres Réserves » pour.....26 euros
- A titre de distribution de dividendes pour .....77.035 euros

Il sera donc distribué un dividende de 4,97 euros par action.

L'Assemblée Générale décide de fixer la date de mise en paiement des dividendes à compter de ce jour.

Pour les personnes physiques, la présente distribution de dividendes donnera lieu au paiement à la source d'une taxation globale au taux de 30 % par la société JAPRE sur le montant brut des dividendes. Soit un taux de 12,80 % au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) et un taux de 17,20 % au titre des prélèvements sociaux. Les dividendes seront ensuite soumis, après déclaration, au prélèvement forfaitaire unique au même taux de 12,80 %, sous déduction de l'impôt sur le revenu (PFNL) prélevé à la source.

Ces dividendes pourront également, après déclaration et sur option globale, être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu avec application d'un abattement de 40 % calculé sur la totalité de leur montant et déduction d'une fraction de la contribution sociale généralisée (CSG). Le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80 % sera alors imputable sur l'impôt calculé au barème progressif. S'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

Pour extrait certifié conforme à l'original

LE PRESIDENT

Madame Mélanie BELLARD



Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise : JAPRE — 1 | 2

Adresse de l'entreprise : 75 AVENUE GABRIEL PERI 95870 BEZONS — Durée de l'exercice précédent * 1 | 2

Numéro SIRET * 3 4 9 5 8 7 4 4 4 0 0 0 1 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 3 1 | 1 2 | 2 0 2 4

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	413 357	AQ 163 424	249 933
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	905 327	AS 789 952	115 374
	Autres immobilisations corporelles	AT	931 277	AU 816 060	115 217
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX	22 753	AY	22 753
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	10 000	CV 10 000	
	Créances rattachées à des participations	BB	14 200	BC 14 200	
	Autres titres immobilisés	BD	153	BE	153
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	60 672	BI	60 672
	TOTAL (II)	BJ	2 357 737	BK 1 793 637	564 101
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1	BM	1
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	730 162	BU	730 162
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	43 023	BY 2 657	40 366
	Autres créances (3)	BZ	597 010	CA	597 010
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres .....)	CD	244 682	CE	244 682
	Disponibilités	CF	47 790	CG	47 790
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	131 054	CI	131 054
	TOTAL (III)	CJ	1 793 722	CK 2 657	1 791 065
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 151 459	1A 1 796 294	2 355 165

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 24 200 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 SD 2025

Désignation de l'entreprise : JAPRE — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 248 000)		DA	248 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	24 800
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	289 695
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	998
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	96 326
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	659 818
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	1 114 750
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	24 015
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	361
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	317 825
	Dettes fiscales et sociales		DY	237 081
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	107
	Autres dettes		EA	1 209
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	1 695 347
	Ecarts de conversion passif * **(V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2 355 165

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	832 462
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	60 809

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFiP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : JAPRE — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	11 566 184	FB	FC	11 566 184
	Production vendue — biens *	FD	6 573	FE	FF	6 573
	Production vendue — services *	FG	199 547	FH	FI	199 547
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	11 772 304	FK	FL	11 772 304
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	28 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	45 047
	Autres produits (1) (11)				FQ	594
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	11 845 945
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	9 546 586
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(179 570)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	25 222
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	31
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	865 870
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	77 047
	Salaires et traitements *				FY	1 049 742
	Charges sociales (10)				FZ	230 356
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux amortissements * (14)				GA	134 197
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	1 997
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	8 564
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	11 760 041
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	85 904
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	26 594
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	50 130
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	76 724
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	24 200
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	23 387
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	47 587
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV	29 137
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)					GW	115 041

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Juillet 2025

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise JAPRE — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	26 849
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 300
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	29 149
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	35 051
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 647
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	39 698
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(10 549)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	8 166
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	11 951 818
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	11 855 492
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	96 326

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IG	
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
	Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	26 594
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 *bis* du C G I)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	45 047
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) — Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives A6 — obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 — Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Cession Immobilisations	4 647	2 300
Amendes et pénalités	5 115	
Charges exceptionnelles diverses	29 937	
Produits exceptionnels divers		26 849

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

ANNEXE

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 355 165,39 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 96 326,01 E.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables**
- **Indépendance des exercices**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

L'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations non décomposables

L'entreprise a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

La valorisation intègre l'impact de tous les rabais, remises, ristournes et escomptes financiers (au titre des paiements comptant) directement ou indirectement imputables aux produits concernés (PCG Art.831-2).

Par contre les RCE (ristournes conditionnelles d'enseigne) , le BPC (bonus performance commercial) ne sont pas prises en compte dans la valorisation des stocks au motif que celles-ci sont attribuées en vertu de critères qualificatifs du point de vente. Bien que calculées sur le montant des achats de marchandises du groupement, elles ne s'imputent pas sur le prix d'achat des marchandises.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 250 055	30 948	8 290	2 272 713
Immobilisations financières	80 583	4 441		85 024
TOTAL	**2 330 638**	**35 389**	**8 290**	**2 357 737**

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 638 883	134 197	3 643	1 769 437
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				24 200
TOTAL	**1 638 883**	**134 197**	**3 643**	**1 793 637**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Agens.et amenag.batiment	163 357	153 424	9 933	de 5 à 20 ans
Parking et acces	250 000	10 000	240 000	25 ans
Materiel et outillage	905 327	789 952	115 374	de 1 à 10 ans
Inst gale.&amen.divers	884 081	780 315	103 766	de 3 à 10 ans
Materiel de bureau et info.	5 753	3 518	2 235	de 3 à 5 ans
Materiel informatique stime	6 023	3 203	2 820	de 3 à 5 ans
Mat et mob de bureau	35 420	29 024	6 396	de 3 à 10 ans
Avan. & acomp sur comm immo	22 753	0	22 753	Non amortiss.
TOTAL	**2 272 713**	**1 769 437**	**503 276**	

Nature des dépréciations	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	660	1 997			2 657
Comptes financiers					
TOTAL	**660**	**1 997**			**2 657**

Notes sur le bilan actif (suite)

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	74 872		74 872
Actif circulant et charges d'avance	771 088	771 088	
TOTAL	**845 960**	**771 088**	**74 872**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	94 901
Disponibilités	7 292
TOTAL	**102 194**

Effectif moyen par catégories de salariés	Salariés
Cadres	3
Agents de maîtrise & techniciens	5
Employés	22
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	7
TOTAL	**37**

Charges constatées d'avance
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	15 500	16,00	248 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	**15500**	**16,00**	**248 000**

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 114 750	251 865	534 760	328 125
Dettes financières diverses	24 015	24 015		
Fournisseurs	317 825	317 825		
Dettes fiscales et sociales	237 081	237 081		
Dettes sur immobilisations	107	107		
Autres dettes	1 209	1 209		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**1 694 987**	**832 102**	**534 760**	**328 125**

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 492
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	42 479
Dettes fiscales et sociales	128 146
Autres dettes	
TOTAL	**172 116**

Intégration fiscale

Impôts sur les bénéfices

A partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2020 la société JAPRE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS PETILOU.

En effet, la société JAPRE a opté pour le régime d'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du CGI à compter du 1er janvier 2020.

Le groupe est constitué des sociétés suivantes :

- SAS PETILOU, société mère

- SAS JAPRE, société fille

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention d'intégration fiscale indique que la charge d'impôt supportée par la société JAPRE est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Engagements financiers

Catégories d'engagements	TOTAL	Dirigeants	Filiales	Partici-pations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements donnés :						
Avals, cautions et garanties donnés						
Effets escomptés non échus						
Créances professionnelles cédées (Dailly)						
Sûretés réelles consenties						
Autres engagements						
- Engagements de retraite	21 759					21 759
TOTAL	**21 759**					**21 759**
Engagements reçus :						
Avals, cautions et garanties reçues						
Créances garanties						
Autres engagements						
TOTAL						
Engagements réciproques :						
Abandons de créances conditionnelles						
Intérêts à échoir sur emprunts	67 443					67 443
Engagements de crédit-bail mobilier						
Engagements de crédit-bail immobilier						
Découvert bancaire autorisé non utilisé						
Escompte autorisé non utilisé						
TOTAL	**67 443**					**67 443**

Engagements financiers (suite)

Dettes garanties par des sûretés réelles	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 052 449	1 052 449	

Engagements en matière de retraite

Le montant des engagements de retraite au 31/12/2024 a été calculé selon la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Elle est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et conforme aux précisions 2021 apportées par l'IFRIC (notamment en matière d'étalement et de plafonnement des droits).

Le montant de l'engagement de retraite a été calculé en retenant notamment les hypothèses suivantes :

- Hypothèses générales :

  Probabilité de présence des salariés au moment du départ en retraite,
  Le taux d'évolution des salaires,
  Actualisation financière,
  Table de mortalité INSEE 2024.

- Hypothèses de calcul retenues :

  Taux de rotation des effectifs : moyen-fort
  Taux d'évolution des salaires : 1 %
  Taux d'actualisation : 3.35 %
  Taux de charges sociales : 47% (Cadres) / 32% (Agents de maîtrise) / 18% (Employés)
  Convention collective applicable : 3305 / commerce alimentaire
  Mise à la retraite à l'initiative des salariés à l'âge de 64 ans.

Compte tenu de ces hypothèses, le montant des engagements de retraite de l'entreprise vis à vis des membres de son personnel s'élève au montant de 21 759 euros à la date du 31 décembre 2024.

SAS « JAPRE »

75, Avenue Gabriel Péri
95870 BEZONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

SAS « JAPRE »

75 avenue Gabriel Péri
95 870 BEZONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS « **JAPRE** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment :

- Les stocks, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'élèvent à 730 163 euros. Le paragraphe « Stocks » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du coût d'entrée des stocks de marchandises ainsi que le mode de calcul de la dépréciation des stocks. Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe, nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

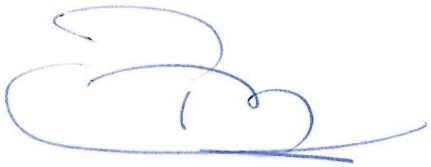
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Floirac, le 5 mai 2025



SCP BEZ COMPAGNON DUMAS
Emmanuel BEZ
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	413 357	163 424	249 933	261 949
Installations techniques, matériel et outillage industriels	905 327	789 952	115 374	177 989
Autres	931 277	816 060	115 217	171 234
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	22 753		22 753	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	10 000	10 000		10 000
Créances rattachées à des participations	14 200	14 200		10 000
Autres titres immobilisés	153		153	153
Prêts				
Autres	60 672		60 672	60 431
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**2 357 737**	**1 793 637**	**564 101**	**691 756**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	1		1	32
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	730 162		730 162	550 591
Avances et acomptes versés sur commandes				5 670
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés	43 023	2 657	40 366	47 534
Autres créances	597 010		597 010	1 134 334
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	244 682		244 682	662 580
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	47 790		47 790	492 405
Charges constatées d'avance (3)	131 054		131 054	155 484
ACTIF CIRCULANT (II)	**1 793 722**	**2 657**	**1 791 065**	**3 048 630**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	**4 151 459**	**1 796 294**	**2 355 165**	**3 740 385**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé : 248 000)		248 000	248 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale		24 800	24 800
Réserves statutaires ou contractuelles		289 695	249 910
Réserves réglementées			
Autres réserves		998	72 862
Report à nouveau			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**96 326**	**198 921**
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	(I)	**659 818**	**794 492**
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES	(II)		
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS	(III)		
DETTES FINANCIÈRES (1-3)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 114 750	1 300 491
Emprunts et dettes financières divers		24 015	8 572
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		361	861
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		317 825	1 130 646
Dettes fiscales et sociales		237 081	217 326
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		107	253 039
Autres dettes		1 209	34 959
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
DETTES	(IV)	**1 695 347**	**2 945 893**
Écarts de conversion passif	(V)		
TOTAL GÉNÉRAL	(I à V)	**2 355 165**	**3 740 385**

(1)	Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an		
(2)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	60 809	
(3)	Dont emprunts participatifs		

SCP BEZ COMPAGNON DUMAS
Domaine de la Vigerie - Route de Bergerac
33270 FLORAC
Tél. 05 57 54 15 15 - Fax 05 57 54 15 16
RCS Bordeaux 383 544 137

Compte de Résultat

	31/12/2024			31/12/2023
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	11 566 184		11 566 184	11 149 678
Production vendue (biens)	6 573		6 573	3 150
Production vendue (services)	199 547		199 547	212 743
Chiffres d'affaires nets	**11 772 304**		**11 772 304**	**11 365 572**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			28 000	26 162
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			45 047	139 672
Autres produits			594	19 762
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			**11 845 945**	**11 551 168**
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises			9 546 586	8 951 182
Variation de stock			-179 570	-4 090
Achats de matières premières et autres approvisionnements			25 222	18 600
Variation de stock			31	68
Autres achats et charges externes (5)			865 870	1 006 447
Impôts, taxes et versements assimilés			77 047	70 087
Salaires et traitements			1 049 742	967 293
Charges sociales			230 356	208 616
Dotations aux amortissements sur immobilisations			134 197	171 196
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 997	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			8 564	13 067
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			**11 760 041**	**11 402 465**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			**85 904**	**148 703**
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (3)			26 594	18 143
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			50 130	56 267
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			**76 724**	**74 410**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions			24 200	
Intérêts et charges assimilées (4)			23 387	25 665
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			**47 587**	**25 665**
RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)			**29 137**	**48 746**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)			**115 041**	**197 449**

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	26 849	99 056
Sur opérations en capital	2 300	1 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**29 149**	**100 056**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35 051	54 138
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 647	768
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**39 698**	**54 905**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)	**-10 549**	**45 151**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	8 166	43 679
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**11 951 818**	**11 725 635**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**11 855 492**	**11 526 714**
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)	**96 326**	**198 921**
(1) Dont produits sur exercices antérieurs		
(2) Dont charges sur exercices antérieurs		
(3) Dont produits entreprises liées		
(4) Dont intérêts entreprises liées		
(5) Dont Crédit-bail mobilier		
(6) Dont Crédit-bail immobilier		

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 355 165,39 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 96 326,01 E.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables**
- **Indépendance des exercices**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

L'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations non décomposables

L'entreprise a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

La valorisation intègre l'impact de tous les rabais, remises, ristournes et escomptes financiers (au titre des paiements comptant) directement ou indirectement imputables aux produits concernés (PCG Art.831-2).

Par contre les RCE (ristournes conditionnelles d'enseigne) , le BPC (bonus performance commercial) ne sont pas prises en compte dans la valorisation des stocks au motif que celles-ci sont attribuées en vertu de critères qualificatifs du point de vente. Bien que calculées sur le montant des achats de marchandises du groupement, elles ne s'imputent pas sur le prix d'achat des marchandises.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 250 055	30 948	8 290	2 272 713
Immobilisations financières	80 583	4 441		85 024
TOTAL	**2 330 638**	**35 389**	**8 290**	**2 357 737**

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 638 883	134 197	3 643	1 769 437
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				24 200
TOTAL	**1 638 883**	**134 197**	**3 643**	**1 793 637**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Agens.et amenag.batiment	163 357	153 424	9 933	de 5 à 20 ans
Parking et acces	250 000	10 000	240 000	25 ans
Materiel et outillage	905 327	789 952	115 374	de 1 à 10 ans
Inst gale.&amen.divers	884 081	780 315	103 766	de 3 à 10 ans
Materiel de bureau et info.	5 753	3 518	2 235	de 3 à 5 ans
Materiel informatique stime	6 023	3 203	2 820	de 3 à 5 ans
Mat et mob de bureau	35 420	29 024	6 396	de 3 à 10 ans
Avan. & acomp sur comm immo	22 753	0	22 753	Non amortiss.
TOTAL	**2 272 713**	**1 769 437**	**503 276**	

Nature des dépréciations	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	660	1 997			2 657
Comptes financiers					
TOTAL	**660**	**1 997**			**2 657**

Notes sur le bilan actif (suite)

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	74 872		74 872
Actif circulant et charges d'avance	771 088	771 088	
TOTAL	**845 960**	**771 088**	**74 872**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	94 901
Disponibilités	7 292
TOTAL	**102 194**

Effectif moyen par catégories de salariés	Salariés
Cadres	3
Agents de maîtrise & techniciens	5
Employés	22
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	7
TOTAL	**37**

Charges constatées d'avance
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	15 500	16,00	248 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	**15500**	**16,00**	**248 000**

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 114 750	251 865	534 760	328 125
Dettes financières diverses	24 015	24 015		
Fournisseurs	317 825	317 825		
Dettes fiscales et sociales	237 081	237 081		
Dettes sur immobilisations	107	107		
Autres dettes	1 209	1 209		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**1 694 987**	**832 102**	**534 760**	**328 125**

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 492
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	42 479
Dettes fiscales et sociales	128 146
Autres dettes	
TOTAL	**172 116**

Intégration fiscale

Impôts sur les bénéfices

A partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2020 la société JAPRE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS PETILOU.

En effet, la société JAPRE a opté pour le régime d'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du CGI à compter du 1er janvier 2020.

Le groupe est constitué des sociétés suivantes :

- SAS PETILOU, société mère

- SAS JAPRE, société fille

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention d'intégration fiscale indique que la charge d'impôt supportée par la société JAPRE est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Engagements financiers

Catégories d'engagements	TOTAL	Dirigeants	Filiales	Partici-pations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements donnés :						
Avals, cautions et garanties donnés						
Effets escomptés non échus						
Créances professionnelles cédées (Dailly)						
Sûretés réelles consenties						
Autres engagements						
- Engagements de retraite	21 759					21 759
TOTAL	**21 759**					**21 759**
Engagements reçus :						
Avals, cautions et garanties reçues						
Créances garanties						
Autres engagements						
TOTAL						
Engagements réciproques :						
Abandons de créances conditionnelles						
Intérêts à échoir sur emprunts	67 443					67 443
Engagements de crédit-bail mobilier						
Engagements de crédit-bail immobilier						
Découvert bancaire autorisé non utilisé						
Escompte autorisé non utilisé						
TOTAL	**67 443**					**67 443**

Engagements financiers (suite)

Dettes garanties par des sûretés réelles	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 052 449	1 052 449	

Engagements en matière de retraite

Le montant des engagements de retraite au 31/12/2024 a été calculé selon la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Elle est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et conforme aux précisions 2021 apportées par l'IFRIC (notamment en matière d'étalement et de plafonnement des droits).

Le montant de l'engagement de retraite a été calculé en retenant notamment les hypothèses suivantes :

- Hypothèses générales :

  Probabilité de présence des salariés au moment du départ en retraite,
  Le taux d'évolution des salaires,
  Actualisation financière,
  Table de mortalité INSEE 2024.

- Hypothèses de calcul retenues :

  Taux de rotation des effectifs : moyen-fort
  Taux d'évolution des salaires : 1 %
  Taux d'actualisation : 3.35 %
  Taux de charges sociales : 47% (Cadres) / 32% (Agents de maîtrise) / 18% (Employés)
  Convention collective applicable : 3305 / commerce alimentaire
  Mise à la retraite à l'initiative des salariés à l'âge de 64 ans.

Compte tenu de ces hypothèses, le montant des engagements de retraite de l'entreprise vis à vis des membres de son personnel s'élève au montant de 21 759 euros à la date du 31 décembre 2024.